

**REPUBLIQUE DU NIGER**



*Fraternité – Travail – Progrès*

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE**



**RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE  
RAP 2022 DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE**

**Avril 2023**

# TABLE DES MATIERES

Sigles et acronymes .....	1
<i>Mot du Ministre de l'Agriculture</i> .....	3
INTRODUCTION .....	4
<b>PARTIE A : PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE .....</b>	<b>5</b>
<b>A1. Réalisations du ministère par programme en 2022.....</b>	<b>6</b>
<b>A1.1. Programme 1 : « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » .....</b>	<b>6</b>
A1.1.1. Performance physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »	6
A1.1.2. Performance financière du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » .....	11
<b>A1.2. Programme 2 : «Promotion des chaines de valeur agricoles et résilience ».....</b>	<b>14</b>
A1.2.1. Performance physique/technique du programme 2 .....	14
A1.2.2. Performance financière du programme « Promotion des chaines de valeur agricoles et résilience » .....	20
<b>A1.3. Programme 3 : « Maitrise de l'eau et Equipements Ruraux Agricoles » .....</b>	<b>22</b>
A1.3.1. Performance physique/technique du programme .....	22
A1.3.2. Performance financière du Programme 3 .....	24
<b>A1.4. Programme 4 : « Développement des productions végétales.....</b>	<b>26</b>
A1.4.1 Performance physique/technique du programme 4 .....	26
A1.4.2 Performance financière du programme 4 .....	28
<b>A2. Récapitulatifs pour l'ensemble du ministère .....</b>	<b>30</b>
<b>A2.1. Synthèse des réalisations financières du Ministère.....</b>	<b>30</b>
A2.1.1. Niveau d'exécution par nature de crédit puis par programme .....	30
A2.1.2. Situation des délégations de crédits.....	32
<b>A2.2. Situation des ressources humaines du ministère .....</b>	<b>33</b>
<b>A2.3. Difficultés rencontrées et approches de solution.....</b>	<b>34</b>
<b>PARTIE B : RÉSULTATS DU SOUS-SECTEUR .....</b>	<b>35</b>
<b>B2.4. Effets/impacts du secteur par programme .....</b>	<b>37</b>
<b>B4. Synthèse des difficultés, conclusions et recommandations .....</b>	<b>39</b>
<b>B4.1. Principales difficultés rencontrées et leçons apprises .....</b>	<b>39</b>
<b>B4.2. Conclusion &amp; recommandations .....</b>	<b>39</b>
<b>Annexe : Exécution financière des projets et programmes sous tutelle au 31/12/2022 .....</b>	<b>41</b>

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> : Indicateurs de réalisation physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère » .....	9
<b>Tableau 2</b> : Situation des crédits alloués au Programme1 .....	11
<b>Tableau 3</b> : Situation des crédits de paiement consommés du Programme 1 .....	13
<b>Tableau 4</b> : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 2 .....	19
<b>Tableau 5</b> : Situation des crédits alloués au programme 2 en F CFA et %.....	20
<b>Tableau 6</b> : Situation des crédits de paiement consommés du programme 2 en FCFA et % .....	21
<b>Tableau 7</b> : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 3.....	23
<b>Tableau 8</b> : Situation des crédits alloués au programme 3 en FCFA et en % .....	24
<b>Tableau 9</b> : <b>Situation des crédits de paiement consommés du programme 3 en F CFA et en %</b>	<b>25</b>
<b>Tableau 10</b> : Situation globale de consommation des crédits du ministère en F CFA.....	30
<b>Tableau 11</b> : Situation de consommation des crédits par programme en FCFA et % .....	31
<b>Tableau 12</b> : Programme 1 Crédits délégués aux régions en 2022 en FCFA et en % .....	32
<b>Tableau 13</b> : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, en effectif .....	33
<b>Tableau 14</b> : Tableau de répartition du personnel entre le niveau central et le niveau déconcentré....	34
<b>Tableau 15</b> : Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, montant en millions de FCFA .....	34
<b>Tableau 16</b> : Financement global du secteur.....	36
<b>Tableau 17</b> : Résultats globaux du secteur par programme.....	37

## Sigles et acronymes

**3N** : Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »

**AGR** : Activités Génératrices de Revenus

**AHA** : Aménagement Hydro Agricole

**ANE** : Acteur Non Etatique

**APCA** : Agence de Promotion du Conseil Agricole

**BADEA** : Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique

**BID** : Banque Islamique de Développement

**CAIMA** : Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles

**CAPEG** : Cellule d'Analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale

**CCA** : Cellule Crise Alimentaire

**CCAAB** : Centrale Communale d'Approvisionnement en Aliment Bétail

**CEAP** : Champ Ecole Agro Pastoraux

**CEP** : Champ Ecole Paysan

**CNLA** : Centre National de Lutte Antiacridienne

**CNS** : Comité National de Semences

**COGES** : Comité de gestion

**CONACEN** : Comité National de Contrôle des Engrais

**CRA** : Chambre Régionale d'Agriculture

**CRS** : Contrat de Réformes Sectorielles

**DACPOR** : Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux

**DADII/RP** : Direction des Archives, de la Documentation, de l'Informatique, de l'Information et des Relations Publiques

**DGPV** : Direction générale de la Protection des Végétaux

**DMP** : Direction des Marchés Publics

**DPPD** : Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses

**DRH** : Direction des Ressources Humaines

**DS** : Direction des Statistiques

**EPER** : Enquête Prévision et Estimation des Récoltes

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**FESTIMIL** : Festival International du Mil

**FIDA** : Fonds International de Développement Agricole

**FISAN** : Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

**FOPAT** : Projet de Fortification des Produits Alimentaires Transformés de consommation courante au Niger

**Ha** : hectare

**HCME** : Haut-Commissariat à la Modernisation de l'Etat

**IDA** : International Development Agency

**IGS** : Inspection Générale de Services

**INRAN** : Institut National de Recherche Agronomique du Niger

**IPDR** : Institut Pratique de Développement Rural

**Kml** : kilomètre linéaire

**LFR** : Loi de Finance Rectificative

**LR** : Loi Rectificative

**MAG** : Ministère de l'Agriculture  
**MP** : Maison du Paysan  
**OIT** : Organisation Internationale du Travail  
**ONAHA** : Office National des Aménagements Hydro Agricoles  
**ONG** : Organisation Non Gouvernementale  
**OP** : Organisation des Producteurs  
**OSC** : Organisations de la Société Civile  
**PADA/ITA** : Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Aïr  
**PAM** : Programme Alimentaire Mondial  
**PAP** : Projet Annuel de Performance  
**PASEC** : Projet d'appui à l'Agriculture Sensible au risque Climatique  
**PDES** : Plan de Développement Economique et Social  
**PGRC/DU** : Projet de Gestion de Risques et Catastrophes et de Développement Urbain  
**PIMELAN** : Projet Intégré de Modernisation de l'Elevage et de l'Agriculture au Niger  
**PISA** : Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire  
**PPR** : projet Pôles Ruraux  
**PRECIS** : Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l'insécurité alimentaire  
**PRECIS** : Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger  
**ProDAF** : Programme de Développement de l'Agriculture Familiale  
**ProMAP** : Promotion de l'Agriculture Productive  
**PTBA** : Plan de Travail et Budget Annuel  
**PTF** : Partenaires Techniques et Financiers  
**PUCI** : Programme d'Urgence des Cultures Irriguées  
**RAC** : Revue Annuelle Conjointe  
**RAP** : Rapport Annuel de Performance  
**RECA** : Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger  
**RNA** : Régénération Naturelle Assistée  
**RRVCDP** : Programme Régional de Développement des Chaines de Valeur du Riz  
**SAF** : Schéma d'Aménagement Foncier  
**SAFID** : Salon Africain de l'Irrigation et Drainage  
**SAHEL** : Salon de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Environnement et de l'Elevage  
**SDDCI** : Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive  
**SIF** : Système d'Information sur le foncier  
**SNDR** : Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture  
**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## **Mot du Ministre de l'Agriculture**

Les axes de la politique du Ministère de l'Agriculture tracés dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2022-2026) et l'Initiative 3N visent à améliorer la gouvernance sectorielle et à accroître la production agropastorale ainsi que les revenus des producteurs ruraux.

Ce Rapport Annuel de Performance (RAP), le cinquième du genre s'inscrit dans le cadre de la mise en application des réformes financières engagées avec l'instauration de l'approche budget-programme. Comme les quatre années précédentes, le MAG a élaboré un Document de Programmation Pluriannuelle de Dépenses (DPPD 2022-2024) et un Projet Annuel de Performance (PAP 2022). Dans le cadre de la mise en œuvre de son PAP et conformément à sa mission, le MAG a exécuté un Plan d'actions concourant à la mise en œuvre des orientations du PDES, principalement l'axe 3 (Transformation structurelle de l'économie notamment le Programme 14 Modernisation du monde rural) et le programme stratégique 1 (Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques) de l'Initiative 3N.

Le PAP 2022 s'articule autour des activités visant à atteindre les objectifs fixés par les 4 programmes du MAG : i) Consolider et rationaliser les instruments et organes de gestion du secteur agriculture en renforçant les capacités techniques et organisationnelles des différentes catégories d'acteurs ; ii) Améliorer la productivité des cultures sous pluie et sous irrigation ; iii) Accroître et diversifier la production.

En 2022, le budget initial était de **89 183 231 085 F CFA** puis à **111 502 543 108 FCFA** après la **loi de finance rectificative** soit 3,85% du budget général (2 888,80 milliards de F CFA).

Les ressources internes s'élèvent à **39 525 528 555 F** soit **35,44%** du budget 2022. Le taux global de libération des crédits sur les ressources internes est de **92,99%**. Le taux de consommation global des ressources internes (par rapport à la libération) est de **99,68 %**, alors qu'il est de **67,72%** pour les ressources extérieures. Le taux global de consommation de crédit est de **79,37%**.

Ce rapport vise à rendre compte de l'exécution budgétaire et d'évaluer les niveaux d'atteinte des cibles visées initialement et les réalisations correspondantes, puis tirer les conclusions qui résultent des écarts observés.

Au titre de la loi des finances 2022, le budget alloué s'élève à **111 502 543 108 F CFA** (y compris les dépenses du personnel et les apports extérieurs des projets et programmes).

Au-delà des résultats de l'exécution du PAP 2022, ce rapport met en exergue plusieurs défis à relever pour améliorer les performances du Ministère de l'Agriculture qui sont liés principalement à l'insuffisance du budget affecté, l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité qui se traduit par la faiblesse du ratio d'encadrement, les capacités et compétences limitées de nos entreprises et cabinets d'études, la faible maîtrise des interventions des acteurs non étatiques (ANE) ainsi que la nécessité d'instaurer une culture de coordination, de programmation, d'analyse, de suivi et d'évaluation plus participatives tenant compte des niveaux décentralisés.

## INTRODUCTION

Le Ministère de l'Agriculture a pour mission la conception, la coordination, la mise en œuvre et le suivi évaluation de la politique de l'Etat en matière de l'amélioration de la production agricole, des revenus des producteurs et du niveau de vie des populations conformément aux lois et règlements du Niger d'une part, et aux visions et politiques de développement du Gouvernement d'autre part.

Le MAG contribue à la mise en œuvre du PDES 2022-2026 dans son axe 3 "*Transformation structurelle de l'économie*" notamment le Programme 14 "*Modernisation du monde rural*" et tire ses fondements des orientations du Programme de Renaissance Acte-3 et la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ».

La finalité est de contribuer à la modernisation du monde rural à travers l'axe 3 du PDES en opérationnalisant la Stratégie de l'Initiative 3N et en s'inspirant de divers engagements régionaux et internationaux notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD1) c'est à dire « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes à travers le développement des productions irriguées et pluviales, la restauration des systèmes d'élevage, le développement des infrastructures et services ruraux, l'autonomisation des femmes rurales et le renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire des plus vulnérables », le Programme de Développement Détaillé de l'Agriculture en Afrique (PDDAA/NEPAD), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les engagements communautaires (Plans Stratégiques de la CEDEAO et de l'UEMOA).

L'objectif assigné au Ministère est d'atteindre la « faim zéro au Niger ».

Il s'agit d'augmenter, les rendements des différentes filières, afin de booster la production agricole.

Pour accroître les productions sous-irrigation, les superficies irriguées seront accrues. Cela permettra d'augmenter la production sous irrigation afin d'augmenter la contribution au PIB rural des cultures irriguées.

Dans cette perspective, le MAG a été subdivisé en quatre programmes dont un de soutien, le programme Gouvernance et Administration de la Politique du Ministère et trois programmes opérationnels à savoir le Programme Promotion des Chaines de valeur et résilience, la Maitrise de l'eau et équipements ruraux agricoles et le Programme Développement des Productions Végétales où se trouve la plupart des projets et programmes sous tutelle. Ce dernier s'est créé indépendamment de la structuration habituelle du Ministère car des anciens codes se sont greffés dans la saisie des données créant ainsi ce quatrième programme au MAG.

Le PAP 2022 s'articule autour des activités visant à atteindre les objectifs fixés par les 4 programmes du MAG : i) Consolider et rationaliser les instruments et organes de gestion du secteur agriculture en renforçant les capacités techniques et organisationnelles des différentes catégories d'acteurs ; ii) Améliorer la productivité des cultures sous pluie et sous irrigation ; iii) Accroître et diversifier la production.

L'objet du présent rapport est d'évaluer l'exécution du PAP 2022 conformément aux orientations de la réforme des Finances publiques contenues dans la Loi organique n° 2012-09 du 26 mars 2012 relative aux lois de finances.

Au titre du budget 2022, le taux global de libération des crédits est de **97,06 %** dont 91,67% pour les ressources propres et 100,02% pour les ressources extérieures.

Concernant le taux d'engagement, il atteint globalement **77,99%**, alors qu'il est de 92,44 % pour les ressources propres et 69,92% pour les ressources extérieures. S'agissant du taux d'ordonnancement global, il est de **72,52%** avec 77,25% pour les ressources propres et 69,92% pour les ressources extérieures.

Comme les années antérieures, l'année 2022 a été marquée par une insuffisance des crédits initiaux alloués au MAG à laquelle s'ajoutent l'adoption de la Loi rectificative. Il faut également souligner entre autres, les contraintes liées à la faiblesse du niveau d'exécution des marchés de travaux notamment en ce qui concerne les projets, aux capacités et compétences limitées de nos entreprises (retard dans la réalisation de travaux et dans le paiement), la lourdeur du processus de passation de marchés (des délais de 6 à 8 mois sont observés entre l'avis d'appel d'offres et le démarrage des travaux), l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité. Nonobstant les difficultés précitées, la gestion des inondations dans certaines zones au cours de la campagne pluviale, ainsi que les problèmes récurrents d'insécurité ont impacté l'exécution du budget 2022.

L'application des réformes engagées en 2018 s'est poursuivie notamment dans le domaine des engrais, de l'appui conseil et le financement du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ce rapport est structuré en deux parties distinctes, i) présentation et analyse de la performance du ministère, et ii) résultats du sous-secteur.

## **PARTIE A : PRESENTATION ET ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU MINISTÈRE**

Le budget initial alloué au MAG en 2022 s'élève à **89 183 231 085 FCFA** (y compris les dépenses du personnel et les apports extérieurs des projets, programmes et aides budgétaires). Ce budget est passé à **111 502 543 108 FCFA** suite à l'adoption de la loi rectificative soit une hausse de **25,03%** (**22 319 312 023 F CFA**). La part du budget du MAG représente 3,85% du budget général de l'Etat (2 888,80 milliards de F CFA).

En déduisant les apports des projets, la part des ressources internes est de **39 525 528 555 F CFA (35,44%)** du budget global du MAG) contre **26 880 407 636 F CFA** en 2021 soit une augmentation de **47,04%** (12 645 128 919FCFA).

Le taux global d'ordonnancement de crédit est de **72,52 %** du budget total (74,71% du budget libéré).

Le taux global de libération des crédits est de **97,06%** alors que le taux de libération des investissements atteint 90,69% pour les ressources externes.

Le taux global des crédits ordonnancés est satisfaisant (72,52%). Il est surtout dû à l'effort de l'Etat dans le règlement des ressources propres.



## A1. Réalisations du ministère par programme en 2022

### A1.1. Programme 1 : « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

#### A1.1.1. Performance physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

Le Programme gouvernance couvre toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à sa gestion administrative et financière, au suivi et évaluation et à la gestion de son système d'information.

L'objectif du programme 1 est d'assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des autres acteurs, l'appui aux écoles de formation et la recherche développement. L'efficacité et l'efficience des programmes qui sont les deux déterminants de la performance du ministère, nécessite en premier lieu une bonne définition claire et opérationnelle de la politique ministérielle et en second lieu une bonne coordination et un suivi dans la mise en œuvre des activités du ministère.

Le programme 1 est structuré en 5 actions qui sont :

- Action 1 : Stratégie et politique agricole du Ministère ;
- Action 2 : Renforcement du système de Suivi et évaluation du Ministère ;
- Action 3 : Amélioration de la gestion des ressources et action sociale ;
- Action 4 : Conseil agricole et recherche développement ;
- Action 5 : Promotion du contrôle et de l'inspection des services

Le programme 1 comporte 4 indicateurs de performance qui sont : le taux d'exécution des marchés publics, le taux d'exécution financière, le taux d'exécution du plan de formation et le ratio d'encadrement (1 conseiller/x producteurs)

Les principales performances enregistrées dans la mise en œuvre des activités du Programme 1 sont les suivantes :

- L'application de la réforme du budget programme ;
- La bonne capacité de mobilisation des ressources financières mises à disposition ;
- Le renforcement des capacités des agents et des producteurs ;
- Le développement des innovations agricoles ;
- La diffusion de technologies générées par la recherche ;
- La mise en œuvre des réformes.

L'élaboration des différents documents programmatiques dans les délais impartis et l'effectivité du dialogue de gestion ont permis la bonne mise en œuvre des ressources libérées.

Le nombre de cadres formés sur diverses thématiques s'élève à **1296**.

Les structures comme l'IPDR, le HCME, la DS, l'OIT, PAM, les différents partenariats bilatéraux, les projets et programmes ont contribué à l'atteinte des résultats sur le renforcement des capacités des agents et le développement des ressources humaines. La DAC/POR, le RECA/CRA, l'APCA ont également contribué au renforcement des capacités des producteurs à travers plusieurs sessions de formation.

Dans le domaine de la recherche et le développement, on note des innovations Agricoles et la génération de technologies au niveau de l'INRAN.

La mise en œuvre du programme 1 a aussi permis d'améliorer la coordination, l'élaboration des plans d'action opérationnels, la production des données fiables, l'exécution des marchés publics, la réalisation des audits internes (3 réalisés sur 2 prévus dans l'année). Le suivi et la visibilité du secteur, l'information et la communication est assurée par la DAID/RP. Les principales activités menées sont :

- L'organisation du SAHEL (612 exposants de divers produits, 183 802 visiteurs en 6 jours, 20 508 008 550 F CFA de chiffre d'affaires, 54 prix octroyés dont cinq grands lauréats) et du FESTIMIL (février 2022) à travers les réunions préparatoires des deux événements, la production des supports de communication, la couverture médiatique, la presse en ligne, le rapportage (Activités réalisée avec l'appui des partenaires du Ministère) ;
- L'organisation du Salon Africain de l'Irrigation et du Drainage (SAFID) ;
- Archivage physique de la documentation conservée dans la bibliothèque de la Direction DAID/RP ;
- Archivages électroniques d'une partie du fonds d'archives et des documents monographiques produits ou reçus par le Ministère ;
- Edition et diffusion du bulletin trimestriel "Makiayi da Manomi" numéro 006 de 2022 ;
- Formation en techniques d'archivage et numérisation des agents de la DAID/RP budget national et l'appui du projet ProMAP ;
- Mise en formation de deux secrétaires de direction en science et technique de l'information et de la documentation.

Par action on peut citer les réalisations suivantes :

**Action1** « Conception et pilotage de la politique du ministère » : Les deux indicateurs suivis sont, le taux de réalisation d'audits internes programmés (Programmé 2, réalisées 3 avec un taux de réalisation de 150%) et, le Nombre de politique et stratégie formulées et/ou actualisées (SNDR a été réalisée).

**Action 2** « Gestion des systèmes d'informations du ministère » : pour l'indicateur Nombre d'ateliers de validation des données, les deux (2) prévus annuellement ont été réalisés (100% de réalisation). Quant à l'indicateur « Nombre de bases de données centralisées, diffusées ou créées », deux (2) ont été prévues annuellement et sont déjà réalisées soit un taux de réalisation de 100 %.

**Action 3** « Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère » : les deux (2) documents programmatiques prévus annuellement (DPPD 2023-2025 et PAP 2023) ont été produits et validés, il faut noter que le RAP 2021 a été également validé.

Quant aux réalisations concernant l'indicateur « nombre de missions de suivi et évaluation effectuées » toutes les missions programmées ont été réalisées.

**Action 4** « Gestion des ressources et action sociale » : Le taux de réalisation financière du Ministère est de 95,43% par rapport aux ressources propres libérés pour une prévision annuelle de **90%**.

Les mises à jour des états nominatifs sont régulièrement effectuées, le taux d'exécution des marchés publics est de **90% (BN)**.

Enfin le nombre d'agents formés est de **1296** sur une prévision annuelle de 15% dans le plan de formation (**2252** agents).

**Action 5** « Mise en œuvre du Système National de Conseil Agricole et la recherche »  
Le nombre des producteurs ruraux encadrés par le RECA (**30 958** producteurs formés et suivis), la DACPOR (**2778** producteurs), FOPAT (100 producteurs), autres projets (**33 664**) et a atteint **67 500** producteurs.

Les réalisations effectuées en 2022 par l'INRAN sont entre autres :

- 37 technologies diffusées, 36 formations dispensées pour 710 producteurs et ou agents d'appui conseil et des partenaires de la recherche ;
- 329 missions de recherche ou de renforcement de capacités des acteurs et 42 missions à l'étranger pour le renforcement des capacités des cadres de la recherche agronomique ;
- Discussions et signature de 9 conventions de partenariat de R&D avec les projets, ONG et autres institutions (PRESIBALT, WHH, ICBA, SWEET PATATO, TARSPRO, PPR, CROP4HD, REDSAACC, CSAT) ;
- Homologation de nouvelles variétés : dossiers pour homologation de 14 variétés ou espèces végétales : Mil (2), Arachide (3), Riz (3), niébé (6).
- Enfin, on peut noter une production totale toutes les spéculations confondues, de 2465 kg de semences.

**Tableau 1** : Indicateurs de réalisation physique/technique du programme « Pilotage et Administration de la Politique »

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Cible PAP	Réalisation
				Année	Valeur		
<b>Action 1</b> : Conception et pilotage de la politique du ministère	<b>Objectif 1</b> : Améliorer le pilotage stratégique du ministère	<b>Indicateur 1.1</b> : Taux de réalisation d'audits internes programmés	Taux	2021	500%	2	3
		<b>Indicateur 1.2</b> : Nombre de politique et stratégie formulé et/ou actualisé	Nombre	2021	2	ND	1
<b>Action 2</b> : Gestion des systèmes d'informations du ministère	<b>Objectif 2</b> : Produire des données fiables et accessible	<b>Indicateur 2.1</b> : Nombre d'atelier de validation des données	Nombre	2021	4	2	2
		<b>Indicateur 2.2</b> : Nombre de bases de données centralisées, diffusées ou créées	Nombre	2021	5	2	2
<b>Action 3</b> : Planification, programmation et suivi-évaluation des programmes du ministère	<b>Objectif 3</b> : Elaborer les documents de programmation et assurer le rapportage des activités réalisées dans le cadre du budget programme	<b>Indicateur 3.1</b> : Nombre de documents programmatiques validés	Nombre	2021	2	2	3
		<b>Indicateur 3.2</b> : Nombre de missions de suivi et évaluation effectuées	Nombre	2021	4	10	10
<b>Action 4</b> : Gestion des ressources et action sociale	<b>Objectif 4</b> : Renforcer les capacités du ministère	<b>Indicateur 4.1</b> : Taux d'exécution financière	Taux	2021	75%	90%	95,43%
		<b>Indicateur 4.2</b> : Réalisation du plan de formation	Nombre	2021	1	15%	8,63%
		<b>Indicateur 4.3</b> : Mises à jour des états nominatifs	Effectivité des mises à jour	2021	100%	100%	100%
		<b>Indicateur 4.4</b> : Taux d'exécution des marchés publics	Taux	2021	55%	75%	90%

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2022				Année 2023 Prévision
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	
		<b>Indicateur 4.5:</b> Nombre d'agents formés	Nombre	2021	2252	1277	1296	101,49%		ND
<b>Action 5 :</b> Mise en œuvre du Système National de Conseil Agricole et la recherche	<b>Objectif 5 :</b> Renforcer les capacités des acteurs	<b>Indicateur 5.1:</b> Ratios d'encadrement (Nombre de conseillers par producteurs)	Ratio	2021	1/900	1/700	1/900			1/900
		<b>Indicateur 5.2:</b> Nombre des producteurs ruraux encadrés	Nombre	2021	7616	1280	2778	217,03%		1280
		<b>Indicateur 5.3:</b> Nombre de technologies générées	Nombre	2021	54	ND	52			ND
		<b>Indicateur 5.4:</b> Nombre de technologies diffusées	Nombre	2021	54	ND	52			ND

### A1.1.2. Performance financière du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

L'analyse de la performance financière du programme fait ressortir une augmentation de 3,85 % du budget 2022 par rapport à 2021.

Le taux d'exécution financière du programme 1 est de 95,57% avec des disparités au niveau des différentes catégories des dépenses (100% pour le personnel ; 99,89% pour les biens et services ; 91,28% pour les transferts ; 98,29% pour les investissements). Aucun report de crédit n'a été effectué.

On constate ainsi que toutes les catégories de dépenses ont été exécutées à plus de 90%.

Il faut noter que les dépenses de transferts ont le plus faible taux d'exécution (91,28%) entrant ainsi des arriérés de salaires des établissements publics.

Le budget initial alloué au Programme Pilotage et Administration du Ministère en 2022 s'élève à **4 911 095 294 FCFA** (y compris les dépenses du personnel et les apports extérieurs des projets, programmes et aides budgétaires). Ce budget n'a pas connu de variation suite à l'adoption de la loi rectificative. Le budget de ce programme représente **4,40%** du budget global du Ministère de l'Agriculture (**111 502 543 108 F CFA**).

En déduisant les apports des projets, la part des ressources internes du programme 1 est de **4 411 095 294 F CFA** soit **3,95%** du budget global du MAG contre **4 241 193 826 F CFA** en 2021 soit une augmentation de **3,85%** (169 901 468 FCFA).

Le taux global d'ordonnement de crédit est de **88,63 %** du budget total du programme tandis qu'il est de 92,23% des crédits libérés. Ce taux est satisfaisant malgré qu'il ne tienne pas compte de l'ordonnement des crédits délégués.

Le taux global de libération des crédits du programme est de **95,92%** alors que le taux de libération des investissements a atteint 99,99%.

Le taux global de consommation des crédits du programme par rapport à la libération est satisfaisant (99,63%). Il est surtout dû à la proactivité des services.

- **Financement du programme 1 « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »**

Les crédits initiaux et finaux du programme 1 s'élèvent à **4 911 095 294 Francs CFA** aucune variation n'est enregistrée suite à la loi rectificative intervenue en octobre 2022.

**Tableau 2** : Situation des crédits alloués au Programme 1

Catégorie de crédit	Crédit voté 2022			Taux de variation	Crédit voté en 2023
	Crédit initial	Crédit final	Variation		
<b>Total</b>	<b>4 911 095 294</b>	<b>4 911 095 294</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>4 446 270 400</b>
Personnel	961 391 881	961 391 881	0	0%	990 233 638
Biens et services	646 783 809	646 783 809	0	0%	594 481 979
Transferts	2 289 335 547	2 289 335 547	0	0%	2 259 392 605

Catégorie de crédit	Crédit voté 2022			Taux de variation	Crédit voté en 2023
	Crédit initial	Crédit final	Variation		
Investissement total	1 013 584 057	1 013 584 057	0	0%	602 162 178
<i>Ressources propres</i>	513 584 057	513 584 057	0	0%	316 961 550
<i>Ressources externes</i>	500 000 000	500 000 000	0	0%	285 200 628

▪ **Exécution financière du programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »**

La performance financière du programme 1 est analysée à travers principalement l'allocation des crédits et l'exécution budgétaire au titre de l'année 2022.

Sur un budget de **4 911 095 294 F CFA** pour le programme 1 en 2022, le taux de libération est de **95,92%**, celui de l'engagement est de **95,57%**, enfin celui l'ordonnancement est de **88,63%**.

Pour les dépenses du personnel, le taux de libération, d'engagement et d'ordonnancement est de **100%**.

Les crédits de biens et services ont été libérés et engagés à **99,63%** et ordonnancés à **88, 80%**.

Les crédits de transferts ont été libérés et engagés à **91,28%** et ordonnancés à **90,63%**.

Quant aux crédits d'investissement, ils ont été libérés à **100%**, engagés à **98,29%** et ordonnancés à **73,63%** contre **69,97%** en 2021.

En ce qui concerne le projet FOPAT, le seul rattaché au programme, on considère que la totalité de ses crédits votés a été libérée. La majorité du financement du programme (90%) provient des ressources propres.

Les crédits de transfert sont affectés à des institutions rattachées au programme 1, chacune de ces structures contribue au développement de la production agricole, respectivement à travers : la politique foncière, la formation des agents et des producteurs, la recherche et l'appui conseil.

Les crédits de transfert votés du programme s'élèvent à **2 289 335 547 FCFA** et répartissent comme suit : 1 939 787 055 FCFA pour l'INRAN, 136 500 000 FCFA pour l'IPDR de Kollo, 165 048 492 FCFA pour l'APCA, 32 000 000 pour les OP, 10 000 000 pour le SP/CNCR et 6 000 000 F CFA pour le SP/CONACILSS.

Les crédits destinés à la recherche représentent 84,73% des crédits de transfert et 39,49% de l'ensemble des crédits du programme en dépassant de loin les crédits d'investissement (ressources propres et extérieures compte tenu de l'importance de la recherche dans l'atteinte des objectifs de la politique agricole).

**Tableau 3** : Situation des crédits de paiement consommés du Programme 1 en F CFA

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(1)=(2)-(1)/(1)	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Total</b>	<b>4 911 095 294</b>	<b>4 911 095 294</b>	<b>4 710 825 245</b>	<b>4 693 482 339</b>	<b>4 352 800 313</b>	<b>0 %</b>	<b>95,92%</b>	<b>95,57%</b>	<b>88,63%</b>
Personnel	961 391 881	961 391 881	961 391 881	961 391 881	961 391 881	0 %	100 %	100 %	100 %
Biens et services	646 783 809	646 783 809	646 087 567	646 040 655	569 673 705	0 %	99,89%	99,89%	88,08%
Transferts	2 289 335 547	2 289 335 547	2 089 799 421	2 089 798 446	2 075 481 446	0 %	91,28%	91,28%	90,66%
Investissement total	1 013 584 057	1 013 584 057	1 013 546 376	996 251 357	746 253 281	0 %	100 %	98,29%	73,63%
<i>Ressources propres</i>	<i>513 584 057</i>	<i>513 584 057</i>	<i>513 546 376</i>	<i>513 543 402</i>	<i>263 545 326</i>	<i>0 %</i>	<i>99,99%</i>	<i>99,99%</i>	<i>51,31%</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>500 000 000</i>	<i>500 000 000</i>	<i>500 000 000</i>	<i>482 707 955</i>	<i>482 707 955</i>	<i>0 %</i>	<i>100 %</i>	<i>96,54%</i>	<i>96,54%</i>
<i>Projet FOPAT</i>	<i>500 000 000</i>	<i>500 000 000</i>	<i>500 000 000</i>	<i>482 707 955</i>	<i>482 707 955</i>	<i>0 %</i>	<i>100 %</i>	<i>96,54%</i>	<i>96,54%</i>



## **A1.2. Programme 2 : « Promotion des chaînes de valeur agricoles et résilience »**

### **A1.2.1. Performance physique/technique du programme Promotion des chaînes de valeur agricoles et résilience**

L'objectif du programme est de contribuer à l'accroissement, la diversification et la valorisation des productions agricoles ainsi que l'amélioration de la résilience des populations.

Le programme 2 est structuré en 5 actions :

#### **Action 1 : « Promotion des plateformes de service d'appui aux producteurs »**

L'indicateur suivi pour l'action 1 est le nombre de Maisons du Paysan opérationnelles dont la cible 2022 est de 21,89% de communes couvertes. Le résultat obtenu est de 15,84%, soit 42 communes. Par ailleurs, l'objectif de rendre fonctionnelles 20 MP à travers divers appuis a été atteint à 100%.

#### **Action 2 : « Formation, vulgarisation, appui-conseil agricole »**

Les indicateurs suivis pour cette action sont le nombre de CEAP (champs école agropastoraux) conduits et le nombre de producteurs formés et ou conseillés.

Au cours de cette année, 686 CEAP ont été mis en place et conduits sur une prévision de 500, soit un taux de réalisation de 137,2%. Le nombre de producteurs formés et/ou conseillés s'élèvent à 70 688 sur 35 000 producteurs prévus soit 202% de réalisation Il s'agit de 2 560 producteurs formés sur ressources propres de l'Etat dans le cadre des CEAP, 544 producteurs par le PASVA, 84 par le FSRP et 67 500 par RECA, DAC/POR, FOPAT et autres projets.

#### **Action 3 : « Promotion des filières et chaînes de valeur agricoles »**

Les résultats de l'action 3 portent principalement sur trois (3) indicateurs. Il s'agit de :

- La production des cultures céréalières pluviales ;
- La production des cultures de rente pluviales ;
- La production des cultures horticoles en équivalent céréalier.

Les cibles de l'année 2022 de ces indicateurs sont respectivement de 6 359 642 tonnes, 4 117 609 tonnes et 1 150 049 tonnes en équivalent céréalier.

- a) Concernant la production des cultures céréalières, il est obtenu 5 923 162 tonnes soit un taux de réalisation de 93,14 %. On constate que cette production correspond à une augmentation de 69,34% par rapport à la production céréalière pluviale de 2021 et de 12,26% par rapport à la moyenne des (5) dernières années. Les résultats définitifs des cultures céréalières sont répartis comme suit :
- 3 656 958 tonnes pour le mil ;
  - 2 100 697 tonnes pour le sorgho ;
  - 9 333 tonnes pour le maïs ;
  - 6 050 tonnes pour le fonio ;
  - 5 702 tonnes pour le blé ;
  - 50 796 tonnes pour le riz pluvial et

- 93 626 tonnes pour le riz des périmètres de l'ONAHA soit 144 422 tonnes de riz.

### **Encadré : Bilan céréalier brut 2022**

**Le bilan céréalier brut** est calculé sur la base de la production nette disponible de toutes les céréales confondues et les besoins de consommation de la population. La balance entre la production céréalière (mil, sorgho, maïs, fonio, blé et riz) nette établie à **5 004 663 tonnes** et les besoins de consommation pour ces 6 cultures, estimés à **5147 215 tonnes**, dégage un **déficit céréalier brut de 142 552 tonnes**.

Malgré la bonne production, le bilan céréalier brut est déficitaire du fait des productions du riz et du blé qui n'arrivent pas à couvrir les besoins des populations en ces deux céréales. Le Niger va encore importer du riz et du blé pour pouvoir couvrir les besoins de la population.

- b) S'agissant des cultures pluviales de rente, la cible attendue est de 4 117 609 tonnes, la production obtenue est de 3 887 466 tonnes, soit un taux de réalisation de 94,41%. Par rapport à 2021, le taux d'accroissement est de 58,81% et 31,10% par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années. Les résultats de la campagne agricole d'hivernage 2022 concernant les cultures de rente se répartissent comme suit :
  - ✓ 2 865 884 tonnes pour le niébé ;
  - ✓ 670 613 tonnes pour l'arachide ;
  - ✓ 104 088 tonnes pour le sésame ;
  - ✓ 77 864 tonnes pour le souchet ;
  - ✓ 61 753 tonnes pour le voandzou ;
  - ✓ 107 264 tonnes pour l'oseille.
- c) En ce qui concerne les productions des cultures horticoles, ce sont 1 147 645 tonnes en équivalent céréalier (E.C) qui ont été produites sur une prévision de 1 150 049 tonnes, soit 99,8% de la cible. La répartition de ces productions est la suivante :
  - 153 813,18 tonnes E.C pour les céréales (blé, maïs, sorgho et riz) en irrigué ;
  - 32558,25 tonnes E.C pour les épices et stimulants ;
  - 399 426,18 tonnes E.C pour les légumineuses ;
  - 1 999,52 tonnes E.C pour les oléagineux ;
  - 52 370,86 tonnes E.C pour les plantes à sucre ;
  - 481 163,32 tonnes E.C pour les tubercules et
  - 675,54 tonnes E.C pour les autres cultures.
- d) Concernant l'indicateur « Nombre de chaînes de valeurs de produits agricoles appuyées », 2 chaînes ont été appuyées. Il s'agit de :
  - la chaîne de valeur riz qui a bénéficié d'un appui dans le cadre de l'exécution du programme riz à travers l'élaboration de la stratégie de développement de la riziculture adoptée par décret 2022-123/PRN/MAG du 11 février 2022 et les activités du projet régional de développement de la chaîne de valeur filière Riz (RRVCDP) financé par la BID ;
  - la chaîne de valeur Oignon, dans le cadre de la démarche qualité, l'oignon a bénéficié d'un label indication géographique avec le violet de Galmi auprès de l'OAPI depuis décembre 2021. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce label,

il est prévu une assistance technique du CIRAD pour un accompagnement des acteurs sur la structuration de leur organisation, leur Cahier de Charges (CdC), le système de tri, calibrage, de contrôle et d'emballage. Le financement est assuré par l'AFD à travers le projet facilité IG.

#### **Action 4 : « Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle »**

Les indicateurs suivis pour cette action portent sur le nombre de jeunes entrepreneurs agricoles appuyés et le nombre de ménages vulnérables appuyés en intrants agricoles.

Concernant le 1<sup>er</sup> indicateur, l'information sur le nombre de jeunes entrepreneurs agricoles appuyés n'est pas disponible, une enquête spécifique est nécessaire pour déterminer la situation de référence.

En ce qui concerne le second indicateur, 968 088 ménages vulnérables ont été appuyés en semences de variétés améliorées au titre de 2022 sur une prévision de 142 000 soit un taux couverture de 681,75%. Ce taux important de réalisation s'explique par l'appui exceptionnel du gouvernement pour accompagner les producteurs compte tenu des résultats médiocres enregistrés en fin de campagne pluviale 2021.

L'indicateur de résilience a été également pris en compte dans les travaux du groupe thématique Climat-Agriculture et Sécurité Alimentaire du Cadre National des Services Climatologiques (CNSC) du Niger sous le lead de la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) avec l'appui de certains partenaires (PAM, PNUD) autour des thématiques relatives aux activités agrosylvopastorales et halieutiques. Cinq (5) bulletins thématiques sont élaborés et diffusés à travers les médias, les sites Web, au titre de l'année 2022 auprès des Ministères techniques, des PTF, ONG, des Services Techniques Déconcentrés (STD), des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), édités et diffusés sur les thèmes suivants :

- Mesures d'adaptation face aux prévisions saisonnières 2022 ;
- Evolution de la campagne agro-sylvo-pastorale au 31 juillet 2022 ;
- Evolution de la campagne agro-sylvo-pastorale au 31 août 2022 (préparatifs de la campagne irriguée) ;
- Evolution de la campagne agro-sylvo-pastorale au 30 septembre 2022 (Evolution de la campagne irriguée) ;
- Bilan provisoire de la campagne agrosylvopastorale.

#### **Action 5 : « Défense des cultures »**

La lutte phytosanitaire se résume au contrôle des ravageurs des cultures et la surveillance du Criquet pèlerin dans ses zones de reproduction et/ou de grégarisation.

En ce qui concerne le contrôle des ravageurs des cultures, l'année 2022 a été caractérisée par une pression phytosanitaire relativement faible par rapport l'année précédente (153 167 ha déclarés infestés contre 157 027,5 ha en 2021).

Pendant la campagne des cultures pluviales, 134 438 ha ont été traités sur les 153 167 ha déclarés infestés tous ravageurs confondus, soit un taux de couverture de 87,77 %. Les quantités de pesticides utilisées sont de l'ordre de 97 724,5 litres. Les principaux ravageurs enregistrés sont par ordre d'importance : les sauteriaux (88 314 ha traités sur 101 101 ha déclarés infestés soit un taux de couverture de 87,29 %), suivis des insectes floricoles (32 114 ha traités contre 36 183 ha déclarés infestés soit

88,75 % de taux de couverture) et autres ravageurs qui comprend les pucerons, les punaises, les chenilles défoliatrices (12 908,5 ha traités contre 14 821 ha déclarés infestés soit un taux de couverture de 87,09 %). Des lâchers d'*Habrobracon hebetor* (ennemi naturel de la chenille mineuse de l'épi (*Heliochilus albipunctella*)) ont été effectués dans toutes les régions du pays (exception faite de celle d'Agadez) ce qui a permis de protéger 2 709 717 ha de mil.

Aussi, quinze (15) bulletins phytosanitaires décennaires ont été édités et diffusés sur les opérations de lutte coordonnées par la DGPV dans le but d'informer les décideurs et les partenaires techniques et financiers.

Pendant la campagne des cultures irriguées, **23 371,3 ha** ont été déclarés infestés dont **18 983 ha** traités soit un taux de couverture de **81,22%**. Six (6) bulletins phytosanitaires mensuels ont été édités et diffusés.

Des activités de renforcement de capacités des techniciens et des producteurs ont été conduites au cours de cette année 2022. L'objectif étant de rendre ces derniers plus opérationnels pour mener des opérations de lutte efficaces et efficaces contre les ravageurs des cultures, la surveillance phytosanitaire du territoire national pour le commerce interne et international des produits phytosanitaires et agroalimentaires. C'est ainsi que :

- 192 cadres de la Protection des Végétaux ont été formés courant 2022 sur les thématiques en lien avec la protection des cultures financées par l'Etat et ses partenaires tels que : la FAO, le PIMELAN, SyrMAO, FSRP ;
- 660 brigadiers phytosanitaires ont été formés dont 150 brigadiers sur fonds propres de l'Etat, 200 brigadiers par le ProDAF et 310 brigadiers en cours de formation par le PAM ;
- La DGPV a participé à six ateliers régionaux avec l'appui des partenaires tels que : le CNUCED, SyrMAO et la CEDEAO.

En ce qui concerne la lutte contre le Criquet pèlerin, la situation a été relativement calme sur l'ensemble de ses aires de reproduction estivale et de grégarisation ainsi que dans le Sahel des pâturages.

Toutefois, les opérations de prospections menées dans le Sahel des pâturages, le Termit, le Ténéré, le Tamesna et l'Aïr au cours de cette année ont permis d'observer des individus isolés immatures et matures, des ailés solitaires en accouplement/ponte ainsi que des larves solitaires en août et septembre.

Les prospections d'octobre à décembre, ont relevé la formation de petits groupes d'individus et de solitaires immatures et matures observés au niveau de quelques sites dans le Termit. Dans le Tamesna, il a été observé des individus solitaires matures et immatures, des groupes d'ailés immatures et des larves solitaires de stades 3 et 4 (L3 et L4) à de faibles densités. Dans le nord Aïr on a noté la présence d'ailés solitaires isolés matures, immatures et de larves solitaires aux stades L3 et L4.

Les quantités de pesticides acquises sur fonds propres de l'Etat sont de 10 000 litres correspondant à la prévision soit un taux de 100%.

Six (6) véhicules tout terrain dont 4 Pick up de prospection/lutte et deux (2) SW de coordination et supervision ont également été acquis par le CNLA sur financement du Budget National ;

Relativement au renforcement des capacités, 39 agents ont été formés sur une prévision de 59 soit un taux de réalisation de 66,10%. Cet écart est dû à l'insuffisance des ressources par rapport aux prévisions pour cette activité.

Information/Sensibilisation des responsables communaux, communautaires, autres leaders d'opinions, brigadiers phytosanitaires et producteurs sur les risques liés aux traitements chimiques et les mesures de sécurité : 826 acteurs ont été sensibilisés dans 28 communes des régions de Dosso, Tillabéri, Tahoua, Maradi et Zinder avec l'appui du PASEC.

Au cours de cette année, le CNLA a participé à six ateliers/réunions régionaux avec l'appui de la Commission de Lutte Contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale (CLCPRO).

**Tableau 4 :** Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme Promotion des chaînes de valeur agricoles et résilience

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2022				Prévision Année 2023
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	
Action 1 : Promotion des Plateformes de Services	Opérationnaliser les Maisons du paysan	Nombre de Maisons du Paysan fonctionnelles	Nbre	2020	38	20	20	100		58
Action 2 : Formation, Vulgarisation, Appui-conseil agricole	Disséminer les techniques, technologies et innovations pour l'amélioration de la productivité et le développement des chaînes de valeur agricoles	Nombre de producteurs formés et ou conseillés	Nbre	2020	30 200	35 000	70 688	201,96		35 000
		Nombre de champs écoles agropastoraux conduits	Nbre	2020	618	500	686	137,2		500
Action 3 : Promotion des filières et Chaines des Valeurs agricoles	Accroître et valoriser les productions agricoles	Productions céréalières pluviales	Tonnes	2020	5 768 383	6 359 642	5 923 162	93,14		6 677 624
		Productions des cultures de rente pluviales	Tonnes	2020	3 734 793	4 117 609	3 887 466	94,41		4 323 490
		Productions des cultures horticoles en équivalent céréalier	Tonnes	2020	950 453	1 150 049	1 147 645	99,79		1 265 054
		Nombre de chaînes de valeurs de produits agricoles appuyées	Nbre	2020	1	4	2	50		4
Action 4 : Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	Contribuer à la prévention et à l'adaptation aux chocs liés aux aléas et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	Nombre de ménages vulnérables appuyés en intrants agricoles	Nbre	2020	164 800	142 000	968 088	681,75		142 000
		Nombre de jeunes entrepreneurs agricoles accompagnés	Nbre	2020	ND	800	ND			800
Action 5 : Défense des cultures	Assurer la protection phytosanitaire du territoire	Taux de couverture des superficies infestées	%	2020	76,8	81	87,77	108,36		83
		Superficies prospectées (Criquet pèlerin)	Ha	2020	116 866	216 000	40 270	18,64		180 000

Sources : Rapport CAPEG/ MAG, PAP 2022/ MAG, Rapport cultures irriguées et pluviales DS/MAG

NB : la CLCPRO a fixé au Niger, pays de la ligne de front 216 000 ha à prospecter chaque année, le CNLA a ramené cet objectif à 180 000 ha en le liant à sa capacité réelle.

### **A1.2.2. Performance financière du programme « Promotion des chaînes de valeur agricoles et résilience »**

L'analyse de la performance financière du programme est conduite à travers l'analyse du financement du programme et l'analyse de l'exécution financière.

**Tableau 5** : Situation des crédits alloués au programme 2 en F CFA et %

Catégorie de crédit	Crédit voté 2022			Taux de variation	Crédit voté en 2023
	Crédit initial	Crédit final	Variation		
<b>Total</b>	<b>7 255 754 547</b>	<b>7 255 754 547</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>39 866 045 199</b>
Personnel	1 855 844 835	1 855 844 835	0	0%	1 911 520 180
Biens et services	1 744 703 441	1 744 703 441	0	0%	1 603 618 921
Transferts	647 040 462	647 040 462	0	0%	594 717 878
Investissement total	3 008 165 809	3 008 165 809	0	0%	35 756 188 220
<i>Ressources propres</i>	<i>3 008 165 809</i>	<i>3 008 165 809</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>	<i>2 948 566 915</i>
<i>Ressources externes</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>32 807 621 305</i>

Le coût global de financement du Programme 2 voté par la loi des finances pour l'année 2022 s'élève à **7 255 754 547 F CFA** entièrement sur ressources propres.

La répartition du crédit disponible (**7 255 754 547 FCFA**) se présente comme suit : Personnel (25,58%); Biens et services (24,05%); Transferts (8,92%) et investissements (41,46%) entièrement sur ressources propres.

Les crédits de transfert sont affectés à 3 institutions rattachées au programme 2. Chacune de ces structures contribue au développement des productions végétales, respectivement à travers : la fabrication des matériels agricoles (AFMA), la surveillance des aires de reproduction et de grégarisation du criquet pèlerin (CNLA), l'approvisionnement en intrants et matériels agricoles (CAIMA). Les crédits de transfert votés (647 040 462 FCFA) se répartissent comme suit : 27 040 462 FCFA pour l'AFMA, 120 000 000 FCFA pour le CNLA et 500 000 000 F CFA pour la CAIMA.

Au plan de l'exécution financière, le taux de libération des crédits est de 79,00 % avec un taux d'engagement de 78,28% et un taux d'ordonnancement de 70,69 %.

Les investissements ont été libérés à 61,62% et consommés à hauteur de 51,59% entièrement sur ressources propres.

Les crédits de biens et services ont été libérés à **83,53%** et ordonnancés à **69,20%**.

Quant aux crédits de transferts, ils ont été libérés et consommés à hauteur de **87,32%**.

**Tableau 6** : Situation des crédits de paiement consommés du programme 2 en FCFA et %

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(5)=(2)-(1)/(1)	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Total</b>	<b>7 255 754 547</b>	<b>7 255 754 547</b>	<b>5 731 805 445</b>	<b>5 679 629 173</b>	<b>5 128 846 324</b>	<b>0%</b>	<b>79%</b>	<b>78,28%</b>	<b>70,69%</b>
Personnel	1 855 844 835	1 855 844 835	1 855 844 835	1 804 543 595	1 804 543 595	0%	100%	97,24%	97,24%
Biens et services	1 744 703 441	1 744 703 441	1 457 300 643	1 457 200 691	1 207 285 358	0%	83,53%	83,52%	69,20%
Transferts	647 040 462	647 040 462	565 003 188	565 003 188	565 003 188	0%	87,32%	87,32%	87,32%
Investissement total	3 008 165 809	3 008 165 809	1 853 656 779	1 852 881 699	1 552 014 183	0%	61,62%	61,60%	51,59%
<i>Ressources propres</i>	<i>3 008 165 809</i>	<i>3 008 165 809</i>	<i>1 853 656 779</i>	<i>1 852 881 699</i>	<i>1 552 014 183</i>	<i>0%</i>	<i>61,62%</i>	<i>61,60%</i>	<i>51,59%</i>

NB: Les forts taux d'exécution financière sont dus à la prise en compte des PTBA des projets qui, pour la plupart, dépassent les inscriptions budgétaires.



### A1.3. Programme 3 : « Maitrise de l'eau et Equipements Ruraux Agricoles »

#### A1.3.1. Performance physique/technique du programme Maitrise de l'eau et Equipements Ruraux Agricoles

Le Programme « Maitrise de l'Eau et Equipements Ruraux Agricoles » en cohérence avec les autres programmes couvre les domaines de la mobilisation des eaux, de l'Irrigation, de la protection du capital productif et des équipements ruraux agricoles pour contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations par l'accroissement des productions sous irrigation.

Il contribue à la mise en œuvre des activités inscrites dans le programme stratégique 1 (PS1) de l'Initiative 3N « mobilisation des eaux pour les productions agro sylvo pastorales et halieutiques », plus spécifiquement le Programme Opérationnel 1 (PO1) *Accroissement et Diversification des Productions sous Irrigation*.

L'objectif du programme est de contribuer durablement à l'accroissement des revenus des producteurs, à travers le développement des cultures irriguées.

Il s'agit de contribuer à la sécurité alimentaire à travers :

- la mobilisation des eaux de ruissellement et souterraine ;
- l'aménagement et la protection des terres pour le développement de l'irrigation ;
- le désenclavement des zones de production ;
- la réalisation des infrastructures de stockage, de commercialisation, de conservation et de transformation ;
- le renforcement des capacités professionnelle et technique des acteurs
- la contribution à la sécurisation du foncier irrigué/irrigable.

L'objectif global du programme est de porter les superficies irriguées et en décrue à 356 110 ha en 2025.

Au 31 décembre 2022, la superficie équipée pour mise en valeur est de **288 082,83 ha** dont 34 640 ha sur les AHAs et 253 442,83 ha en petite irrigation (y compris la décrue), ce qui représente **80,90 %** des prévisions au-delà de la cible du PAP qui est de 272 879 ha.

Ce taux a accusé une progression d'environ 5,7% sur la réalisation 2021 qui était de 75,2% mais reste en deçà du taux attendu qui est de 13,6%. Cette situation s'explique par :

- le retard de libération des crédits d'investissement en 2022, ce qui a surtout retardé la mise en œuvre des projets car les contreparties n'étaient pas disponibles ;
- la lenteur dans l'exécution des travaux avec les entreprises du fait de leur faible capacité et manque d'organisation.

Au cours de cette campagne, le volume d'eau mobilisé au niveau des ouvrages est estimé à 11,94 millions de m<sup>3</sup> soit un cumul de plus de **75,15 millions m<sup>3</sup>**.

***Dans le cadre du collectif budgétaire, 2040 groupes moto pompes ont été acquis et mis à la disposition des producteurs dans le cadre de l'appui à la filière oignon pour un montant de 525 millions de F CFA.***

**Tableau 7 : Indicateurs de réalisation physique/technique du Programme 3**

Actions du programme	Objectifs	Indicateurs de Performance	Unité	Référence		Année 2022				Année 2023 prévision
				Année	Valeur	Cible PAP	Réalisation	Taux de réalisation (%)	Progrès	
Action 1 : Aménagements hydro agricoles et protection des sols	Accroître les superficies sous irrigation et protéger les bassins versants	Superficies aménagées en grande irrigation	ha	2020	ND	3 000	0	0		3 000
		Superficie d'aménagement hydro agricole réhabilitée	ha	2020	514	2 500	8 193,37	327,73%		2 500
		Superficies aménagées en petite irrigation	ha	2020	865	10 000	2 443,83	24,44%		10 000
		Superficies réhabilitées/ confortées en petite irrigation	ha	2020	3 128	4 000	6 440,60	161%		4 000
		Superficie de décrue disponible	ha	2020	118 400	20 000	35 200	176%		20 000
		Superficie de bassin versant traitée	ha	2020	ND	1 000	2120	212%		20 000
Action 2 : Mobilisation des eaux	Accroître la disponibilité en eaux pour l'irrigation	Nombre d'ouvrages réalisés	Nbre	2020	2	96	100	104%		76
		Nombre d'ouvrages réhabilités/ confortés	Nbre	2020	14	12	5	41,6%		12
Action 3 : Infrastructures et Equipements Ruraux	Contribuer à la valorisation et l'écoulement des produits agricoles	Linéaire de nouvelles pistes réalisée	Km	2020	1 396	70	114,225	163,18%		70
		Linéaire de nouvelles pistes réhabilitées	Km	2020	1 396	70	62,12	88,74		70
	Réalisation des unités de valorisation des produits agricoles	Nombre d'unités réalisées	U	2020	ND					10

Sources : Rapport CAPEG 2022/ MAG, PAP 2023/ MAG

### A1.3.2. Performance financière du Programme 3

La performance financière du programme 3 est analysée à travers principalement l'allocation des crédits et l'exécution budgétaire au titre de l'année 2022.

Les Tableaux 8 et 9 donnent l'exécution financière du **programme 3** « maîtrise de l'eau et équipement ruraux agricoles »

**Tableau 8** : Situation des crédits alloués au programme 3 en FCFA et en %

Catégorie de crédit	Crédit voté 2022			Taux de variation	Crédit voté en 2023
	Crédit initial	Crédit final	Variation		
<b>Total</b>	<b>3 202 046 668</b>	<b>3 202 046 668</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>27 776 309 492</b>
Personnel	1 855 844 835	1 855 844 835	0	0%	1 911 520 180
Biens et services	158 652 308	158 652 308	0	0%	145 822 973
Transferts	228 921 029	228 921 029	0	0%	210 409 451
Investissement total	958 628 496	958 628 496	0	0%	25 508 556 888
<i>Ressources propres</i>	958 628 496	958 628 496	0	0%	942 055 903
<i>Ressources externes</i>	0	0	0		24 566 500 985

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 3, le crédit alloué, d'un montant de 3 202 046 668 F CFA n'a pas connu de changement.

Le budget alloué en 2023 a connu une augmentation significative par rapport à celui de 2022 compte tenu de la prise en compte des investissements sur les ressources externes et les fonds additionnels (collectif budgétaire) contrairement à 2022.

**Tableau 9** : Situation des crédits de paiement consommés du programme 3 en F CFA et en %

Catégorie de crédit	Crédit initial 1	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
	2	3	4	5	$(5)=(2)-(1)/(1)$	$(5)=(2)/(1)$	$(6)=(3)/(1)$	$(7)=(4)/(1)$	
<b>Total</b>	3 202 046 668	3 202 046 668	2 979 071 366	2 916 006 072	2 396 049 963	0%	93,04%	91,07%	74,83%
Personnel	1 855 844 835	1 855 844 835	1 855 844 835	1 792 779 541	1 792 779 541	0%	100%	96,60%	96,60%
Biens et services	158 652 308	158 652 308	155 719 292	155 719 292	59 864 333	0%	98,15%	98,15%	37,73%
Transferts	228 921 029	228 921 029	226 670 770	226 670 770	226 670 770	0%	99,02%	99,02%	99,02%
Investissement total	958 628 496	958 628 496	740 836 469	740 836 469	316 735 319	0%	77,28%	77,28%	33,04%
Ressources propres	958 628 496	958 628 496	740 836 469	740 836 469	316 735 319	0%	77,28%	77,28%	33,04%
Ressources externes	0	0	0	0	0	0%			

Pour un crédit alloué de 3 202 046 668 F CFA sur ressources propres au Programme 3, un montant de 2 396 049 963 F CFA a été liquidé soit un taux d'ordonnancement global 74,83%.

Le taux de libération des crédits est de 93,04% sur les ressources propres de l'Etat, il varie de 100% pour les dépenses du personnel à 77,28% pour les investissements.

Les engagements ont suivi cette cadence avec les taux variant de 99,03% pour les transferts à 77,28% pour les investissements sur ressources propres.

Malheureusement les liquidations ont impacté cette performance surtout au niveaux des investissements sur ressources propres avec un taux d'ordonnancement de 33,04% et les biens des services avec 37,73%.

Il est attendu une hausse du taux de liquidation pour les investissements sur ressources propres avec la prise en compte des données consolidées par le Ministère des finances (+ 50% de crédit libéré en investissement a été envoyé en région).

Le taux global de délégation des ressources propres est de 58,98% ; dépassant les 30% de crédits délégués recommandés au niveau des régions pour les indicateurs à tranches variables du CRS SANAD.

#### **A1.4. Programme 4 : « Développement des productions végétales »**

##### **A1.4.1 Performance physique/technique du programme Développement des productions végétales**

Le programme 4 a été inséré pour corriger une erreur de saisie. Il regroupe les projets et programmes du MAG qui, normalement, sont repartis dans les programmes 2 et 3 dont ils contribuent ainsi à l'atteinte de leurs cibles.

###### **➤ Programme de Soutien à la Campagne Agricole**

Ce programme entièrement financé sur ressources propres a permis les réalisations suivantes :

- L'acquisition de 468,7 tonnes de semences améliorées ;
- La réhabilitation des bâtiments administratifs de la Direction Régionale de l'Agriculture de Diffa et six (6) Directions Départementales de l'Agriculture réparties dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua, et Zinder ;
- L'acquisition de 2 véhicules sur 3 prévus.

###### **Grâce aux collectifs budgétaires, les réalisations additionnelles suivantes ont été accomplies :**

- 7 388 tonnes d'engrais sont acquises sur une prévision de 9 680 tonnes soit 76% ;
- Au total **1 487,97 tonnes** de semences des cultures irriguées (900 tonnes de pomme de terre, 565 tonnes de riz et 22,97 tonnes de semences potagères) sont acquises et distribuées sur une prévision de 5 271 tonnes. Il faut préciser qu'une première prévision de 1 500 tonnes a été faite sur la base du budget initial, mais avec le collectif budgétaire qui a rehaussé le budget du ministère, la prévision des semences irriguées a été revue à la hausse.
- Acquisition de 13 635 kits de petits matériels aratoires placés dans toutes les régions. Le kit est composé d'un seau, d'une binette, d'un arrosoir, d'un râteau et d'une pelle.

###### **➤ Programme de Vulgarisation des Cultures Irriguées (PVCI)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PVCI, 21 460 litres d'engrais liquide ont été acquis et mis à la disposition des producteurs sur ressources propres.

###### **➤ Programme d'activité de la Maison du Paysan (PAMP)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAMP sur financement propre de l'Etat, il a été acquis et mis en place :

- Trois cents (300) tonnes d'aliment bétail ;
- Trois (3) kits dont un (1) kit pour cuvelage de puits, un (1) kit pour soudure et un (1) kit pour la fabrication de grillage.

### ➤ **Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux Risques Climatiques (PASEC)**

Pour l'année 2022, le PASEC a assuré l'accompagnement des 94 CEAP mis en place en 2020 avec 2832 producteurs dont 1449 femmes pour développer des AGR.

608,62 tonnes de semences améliorées de mil, de niébé et sorgho et 1718,57 tonnes d'engrais ont été distribuées aux pratiquants de RNA et DLA dans les 5 régions d'intervention.

On note la formation/ recyclage de 31 maitres formateurs sur l'approche CEAP-CEC-AVEC (champ école agropastoral, club d'écoute, association villageoise d'épargne et de crédit) et l'accompagnement des 180 CEAP avec l'intégration de l'outil AVEC.

Dans le cadre de la production communautaire des semences, 837 ha sont emblavés pour la production des semences toutes espèces et variétés confondues au cours de cette campagne pluviale 2022 dans les cinq (5) régions.

### ➤ **Projet d'Appui aux Activités Rurales et Financement des Filières Agricoles dans les régions d'Agadez et Tahoua (Pôles Ruraux)**

Au cours de cette année, le PPR a construit 1 Maison du Paysan complète à Tabelot dans la région d'Agadez.

### ➤ **Le Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF)**

Le ProDAF/MTZ a mis en place et animé 596 Champs Ecoles Paysans (CEP). Ces dispositifs ont permis de renforcer les capacités de 13112 producteurs dans ses trois régions d'intervention. ProDAF/MTZ a mis en place aussi 719 Champs Ecoles Paysans Maraichers (CEPM) ce qui a permis de renforcer les capacités techniques en production maraichère de 17650 producteurs maraichers dont 4815 jeunes. 11251 ha mis en valeur dans le cadre de l'Appui Conseil Agricole Paysan (ACAP).

Dans le cadre du renforcement de la résilience des ménages, il a été mis en place 84 greniers féminins de soudure et approvisionné 840 tonnes dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder pour. 416 tonnes de kits de semences-engrais ont été distribués aux ménages vulnérables dans ces trois régions.

### ➤ **Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger (PRECIS)**

- Acquisition de 2400 kits de denrées alimentaires, 4500 kits d'engrais minéraux, et 4500 kits de semences sélectionnées ;
- Dans le cadre du renforcement des capacités des producteurs, 10 Champs Ecoles Paysans (CEP) ont été réalisés, 200 ha d'ACAP ont été conduits pour 400 bénéficiaires.

### ➤ **Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel**

PARIIS-Niger a mis à la disposition des producteurs des régions de Diffa, Maradi, Zinder, Dosso,, Tahoua et Niamey 26 tonnes de semences de niébé et 5,1 tonnes de maïs pour les producteurs des régions de Maradi, Agadez, Dosso, et Tahoua dans le cadre du PUCI.

Par ailleurs, le Projet a formé 70 producteurs exploitants des sites maraichers dont 32 femmes formés sur la Gestion durable de l'eau d'irrigation (formation des formateurs).

## ➤ Programme Régional de Développement des Chaines de Valeur du Riz (RRVCDP)

Le RRVCDP Niger a mis à la disposition des sociétés coopératives, 2,28 tonnes de semences G3 de riz. Le processus de multiplication a démarré en décembre 2022. Le résultat attendu est la production de 116,9 tonnes de G4 à la fin de la campagne SS 2023. Cette production de semences G4 est assurée par l'entreprise semencière Tangam Ni Bonsé créée à l'initiative des sociétés coopératives des régions de Dosso, Niamey et Tillabéri.

En outre, il faut noter que le RRVCDP-Niger, a mis en place 20 tests de démonstration au niveau de périmètres rizicoles de sa zone d'intervention.

Pour la campagne CI 2022-2023, le RRVCDP Niger a acquis 985 kg de semences maraichères au profit des femmes et des jeunes de sa zone d'intervention.

Le RRVCDP Niger a financé la formation de 19 inspecteurs de semences de riz, Il a appuyé la réhabilitation et l'équipement du laboratoire riz de l'INRAN sis à Kollo. Ceci permettra à l'INRAN de réaliser les différentes analyses en lien avec les activités de recherche rizicole

Il a également mis en place au profit de l'INRAN, trois (3) serres afin que cette institution puisse conduire des essais en milieu contrôlé, effectuer des inoculations et opérer des croisements. Le RRVCDP Niger a mis en place une ligne de crédit de 500 000 \$US à la BIN.

Le renforcement de capacités de plusieurs cadres impliqués dans la mise en œuvre du RRVCDP Niger. Il s'agit de 41 cadres de l'ONAHA, de la DGA et du Projet et 15 laborantins de l'INRAN et de la DGA.

### A1.4.2 Performance financière du programme 4

Situation des crédits alloués au Programme 4

Catégorie de crédit	Crédit voté 2022			Taux de variation	Crédit voté en 2023
	Crédit initial	Crédit final	Variation		
<b>Total</b>	<b>73 814 334 576</b>	<b>96 133 646 599</b>	<b>22 319 312 023</b>	<b>30%</b>	<b>0</b>
Investissement total	73 814 334 576	96 133 646 599	22 319 312 023	30%	0
Ressources propres	2 337 323 023	24 656 640 046	22 319 317 023	955%	0
Ressources externes	71 477 011 553	71 477 011 553	0	0%	0

Le Programme 4 est le seul programme qui est constitué des ressources propres et des ressources extérieures.

La performance financière du programme 4 est analysée à travers principalement l'allocation des crédits et l'exécution budgétaire au titre de l'année 2022.

Le budget initial a connu une augmentation globale de 30% (22 319 312 023 FCFA), cette variation atteint 955 % pour les ressources propres.

Tableau Situation des crédits de paiement consommés du Programme 4

Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(1)=(2)-(1)/(1)	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Total</b>	<b>73 814 334 576</b>	<b>96 133 646 599</b>	<b>95 305 537 961</b>	<b>73 672 047 865</b>	<b>68 983 038 743</b>	<b>30%</b>	<b>99,14%</b>	<b>76,64%</b>	<b>71,76%</b>
Investissement total	73 814 334 576	96 133 646 599	95 305 537 961	73 672 047 865	68 983 038 743	30%	99,14%	76,64%	71,76%
Ressources propres	2 337 323 023	24 656 640 046	23 828 526 408	23 827 571 689	19 138 562 567	955%	96,64%	96,64%	77,62%
Ressources externes	71 477 011 553	71 477 011 553	71 477 011 553	49 844 476 176	49 844 476 176	0,0%	100%	69,73%	69,73%

Ce programme est constitué seulement des crédits d'investissement de projets et programmes de développement.

Le taux global de libération des crédits est de 99,14%. Il est de 96,64% pour les ressources propres et 100% pour les ressources extérieures. Quant au taux des crédits engagés il est de 76,64% par rapport aux prévisions budgétaires, dont 69,73% pour les ressources extérieures et 96,64% pour les ressources propres. Le taux de crédits ordonnancés global par rapport au crédit final est de 71,76%. Il cache beaucoup de disparités car le taux des crédits ordonnancés par rapport aux ressources propres est de 77,62% et celui des ressources extérieures est 69,73%.

Le taux global de délégation des ressources propres est très faible (1,10%) par rapport au 30% de crédits délégués recommandés au niveau des régions pour les indicateurs à tranches variables du CRS SANAD. Ce faible taux s'explique par le fait que ces crédits sont destinés directement à l'acquisition des entrants pour les cultures pluviales et irrigués. A ce niveau les crédits délégués sont destinés uniquement au suivi de la campagne pluviale et de la campagne irriguée.

En somme les crédits votés dans la Loi des finances ne sont pas en phase avec les inscriptions des PTBA des projets. Cette situation explique en partie le taux élevé d'ordonnancement, de libération et d'engagement dépassant les 100% pour certains projets.

(Voir tableau en annexe Situation de l'exécution financière des projets et programmes au 31/12/2022)



## A2. Récapitulatifs pour l'ensemble du ministère

### A2.1. Synthèse des réalisations financières du Ministère

#### A2.1.1. Niveau d'exécution par nature de crédit puis par programme

La situation est présentée dans les tableaux 10 et 11 ci-dessous :

**Tableau 10:** Situation globale de consommation des crédits du ministère en F CFA

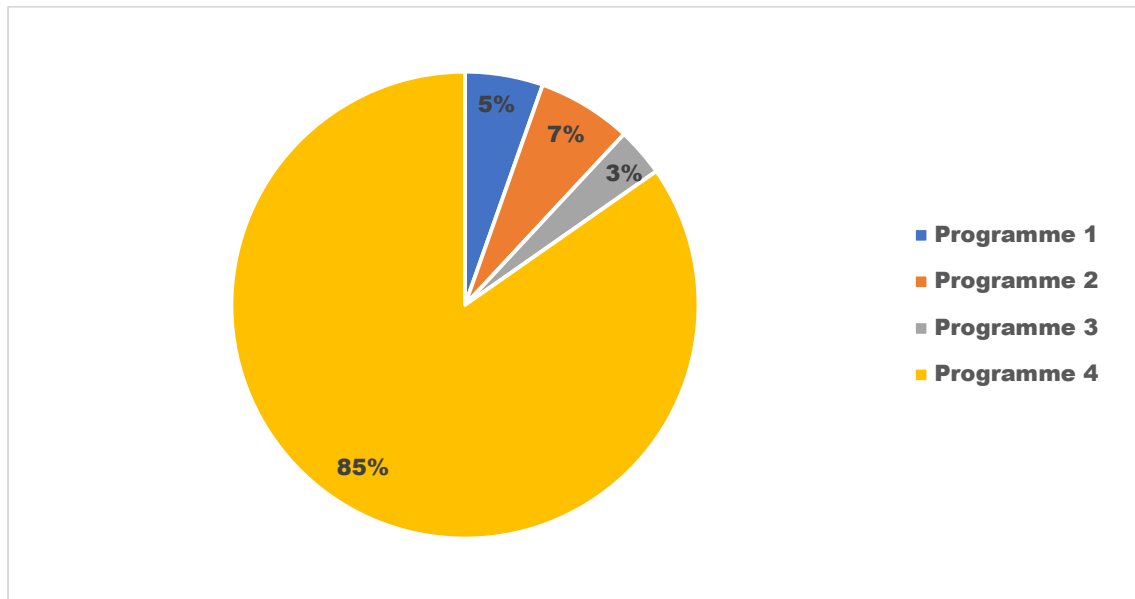
Catégorie de crédit	Crédit initial	Crédit final	Crédit libéré	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux de variation du crédit voté	Taux de libération	Taux d'engagement	Taux d'ordonnancement
		1	2	3	4	(1)=(2)-(1)/(1)	(5)=(2)/(1)	(6)=(3)/(1)	(7)=(4)/(1)
<b>Total</b>	<b>89 183 231 085</b>	<b>111 502 543 108</b>	<b>108 227 240 017</b>	<b>86 961 165 449</b>	<b>80 860 735 343</b>	<b>25,03%</b>	<b>97,06%</b>	<b>77,99%</b>	<b>72,52%</b>
<b>Personnel</b>	4 673 081 551	4 673 081 551	4 673 081 551	4 558 715 017	4 558 715 017	0%	100%	97,55%	97,55%
<b>Biens et services</b>	2 550 139 558	2 550 139 558	2 259 107 502	2 258 960 638	1 836 823 396	0%	88,59%	88,58%	72,03%
<b>Transferts</b>	3 165 297 038	3 165 297 038	2 881 473 379	2 881 472 404	2 867 155 404	0%	91,03%	91,03%	90,58%
<b>Investissement total</b>	78 794 712 938	101 114 029 961	98 413 577 585	77 262 017 390	71 598 041 526	28,33%	97,33%	76,41%	70,81%
<b>Ressources propres</b>	6 817 701 385	29 137 018 408	26 423 019 656	26 934 833 259	21 270 857 395	327,37%	90,69%	92,44%	73%
<b>Ressources externes</b>	71 977 011 553	71 977 011 553	71 990 557 929	50 327 184 131	50 327 184 131	0%	100,02%	69,92%	69,92%

On constate que le taux global de consommation des crédits par rapport aux prévisions est de 77,99%, celui de l'ordonnancement est de 72,52%. Le taux de libération, de consommation et d'ordonnancement les plus élevés se trouvent au niveau du personnel et des transferts (100% et 91,03% pour la libération, 97,55% et 91,03% pour l'engagement et 97,55% et 90,58% pour l'ordonnancement). Quant aux taux de d'exécution les plus faibles sont enregistrés au niveau des biens et services et des ressources extérieures. Pour les biens et services la faiblesse du taux de consommation est liée à la non libération des crédits. Pour les ressources extérieures ce taux est lié à la lenteur de la passation des marchés et à la délivrance des avis de non objection des bailleurs de fonds et à la faiblesse des entreprises nationales adjudicataires des marchés de travaux.

**Tableau 11:** Situation de consommation des crédits par programme en FCFA et %

Programme	Crédit Final	Crédit engagé	Crédit ordonnancé	Taux d'engagement
Programme 1	4 911 095 294	4 693 482 339	4 352 800 313	95,57%
Programme 2	7 255 754 547	5 679 629 173	5 128 846 324	78,28%
Programme 3	3 202 046 668	2 916 006 072	2 396 049 963	91,07%
Programme 4	96 133 646 599	73 672 047 865	68 983 038 743	76,64%
<b>Total</b>	<b>111 502 543 108</b>	<b>86 961 165 449</b>	<b>80 860 735 343</b>	<b>77,99%</b>

On constate que 84,72 % des crédits sont consommés par le Programme 4 qui couvre les programmes stratégiques de l'initiative 3N comprenant la réalisation des infrastructures d'irrigation, le développement des filières végétales, la lutte contre les ennemis des cultures et l'approvisionnement des Maisons du Paysan, priorités du programme du gouvernement. Les programmes 1 ,2 et 3 ont consommé respectivement 5,40 %, 6,53% et 3,35 % des crédits.



**Figure 2:** Consommation des crédits par programme

## A2.1.2. Situation des délégations de crédits

Avec la mise en œuvre du budget programme, les réunions de dialogue de gestion ont encore insisté sur la nécessité de déléguer des crédits aux régions. Les crédits délégués dans les régions en 2022 représentent 22,17 %.

**Tableau 12** : Programme 1 Crédits délégués aux régions en 2022 en FCFA et en %

Catégorie de crédit	CP Final (Loi rectificative)	CP Libéré (CPL)	CP délégué	Taux de crédit délégué 2022	Taux de crédit délégué en 2021
Biens et services	646 783 809	646 087 567	70 810 080	10,96%	8,91%
Investissement Ressources propres	513 584 057	513 546 376	251 572 076	48,99%	12,04%
<b>Total</b>	<b>1 160 367 866</b>	<b>1 159 633 943</b>	<b>322 382 156</b>	<b>27,80%</b>	<b>11,30%</b>

**Tableau 13** : Programme 2 Crédits délégués aux régions en 2022 en FCFA et en %

Catégorie de crédit	CP Final (Loi rectificative)	CP Libéré (CPL)	CP délégué	Taux de crédit délégué	Taux de crédit délégué en 2021
Biens et services	1 744 703 441	1 457 300 643	75 256 333	5,16%	ND
Investissement Ressources propres	3 008 165 809	1 853 656 779	272 371 596	14,69%	ND
<b>Total</b>	<b>4 752 869 250</b>	<b>3 310 957 422</b>	<b>347 627 929</b>	<b>10,50%</b>	<b>ND</b>

**Tableau 14** : Programme 3 Crédits délégués aux régions en 2022 en FCFA et en %

Catégorie de crédit	CP Final (Loi rectificative)	CP Libéré (CPL)	CP délégué	Taux de crédit délégué	Taux de crédit délégué en 2021
Biens et services	158 652 308	155 719 292	95 854 959	61,56%	ND
Investissement Ressources propres	958 628 496	740 836 469	424 000 000	57,23%	ND
<b>Total</b>	<b>1 117 280 804</b>	<b>896 555 761</b>	<b>519 854 959</b>	<b>57,98%</b>	<b>ND</b>

**Tableau 15 : Crédits délégués du programme 4**

Catégorie de crédit	CP Final (Loi rectificative)	CP Libéré (CPL)	CP délégué	Taux de crédit délégué	Taux de crédit délégué en 2021
Investissement Ressources propres	24 656 640 046	23 828 526 408	262 211 700	1,10%	ND
<b>Total</b>	<b>24 656 640 046</b>	<b>23 828 526 408</b>	<b>262 211 700</b>	<b>1,10%</b>	<b>ND</b>

**Tableau 16 : Crédits délégués aux régions par programme sans le programme 4 en F CFA et %**

Catégorie de crédit	CP Final (Loi rectificative)	CP Libéré (CPL)	CP délégué	Taux de crédit délégué	Taux de crédit délégué en 2021
Programme1	1 160 367 866	1 159 633 943	322 382 156	27,80%	11,30%
Programme2	4 752 869 250	3 310 957 422	347 627 929	10,50%	ND
Programme3	1 117 280 804	896 555 761	519 854 959	57,98%	ND
<b>Total</b>	<b>7 030 517 920</b>	<b>5 367 147 126</b>	<b>1 189 865 044</b>	<b>22,17%</b>	

## A2.2. Situation des ressources humaines du ministère

Pour l'année 2022, le personnel du Ministère de l'Agriculture est de **1339 agents** toute catégorie confondue composé de : cadres **A (47,50%)**, cadres **B (32,11%)**, cadres **C (5,00%)**, cadres **D (0,07%)**, **auxiliaires (14,71%)** et **contractuels (0,60%)**, avec **96,27%** d'effectifs réels rémunérés soit **1289 agents**.

Le personnel en positions particulières est de **135 agents** répartis comme suit : cadres **A (82,22%)**, cadres **B (14,07%)**, cadres **C (0,74%)**, cadres **D (0,00%)**, **auxiliaires (2,96%)** et **contractuels (0,00%)**.

**Tableau 13: Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, en effectif**

Catégories	Plafond autorisé	Effectifs réels rémunérés	Ecart
<b>A</b>	636	591	45
<b>B</b>	431	429	2
<b>C</b>	66	65	1
<b>D</b>	1	1	0
<b>Auxiliaires</b>	197	195	2
<b>Contractuels</b>	8	8	0
<b>Total</b>	<b>1339</b>	<b>1289</b>	<b>50</b>

Source : DRH/MAG

**Tableau 14:** Tableau de répartition du personnel entre le niveau central et le niveau déconcentré

CATEGORIES	CENTRAL	DECONCENTRÉ	TOTAL	POSITION PARTICULIERE	TOTAL GENERAL
A	252	273	525	111	636
B	53	358	411	19	430
C	5	61	66	1	67
D	0	1	1	0	1
Auxiliaires	67	126	193	4	197
Contractuels	8	0	8	0	8
<b>Total</b>	<b>385</b>	<b>819</b>	<b>1204</b>	<b>135</b>	<b>1339</b>

**NB** : La position particulière regroupe les agents du Ministère qui sont en formation, en détachement ou en disponibilité.

Le tableau ci-dessous montre que sur les 4 673 081 551 FCFA de plafond autorisé, la totalité a été ordonnancée au 31 décembre 2022. En effet, cette rubrique est gérée par le Ministère des Finances.

**Tableau 15:** Plafond des autorisations d'emplois rémunérés, montant en millions de FCFA

Catégories	Plafond autorisé	Montants réels rémunérés	Ecart
A	4 673, 081 551	4 673 ,081 551	0
B			
C			
D			
Auxiliaires			
<b>Total</b>			

*Source : Ministère des Finances*

### A2.3. Difficultés rencontrées et approches de solution

#### ➤ Difficultés rencontrées

Les principales difficultés sont liées à :

- L'insuffisance de financement surtout dans le domaine de l'aménagement de nouvelles terres pour la grande irrigation et la construction/réhabilitation des barrages ;

- La faiblesse des capacités des acteurs de mise en œuvre particulièrement les entreprises des travaux. En effet, même si les financements sont disponibles, la plupart des entreprises nationales ne disposent pas d'une bonne stabilité financière, de matériel adéquat et surtout de personnel qualifié et compétent pour exécuter les travaux dans les délais contractuels. Ainsi, ces entreprises achèvent très rarement les travaux dans les délais ; ce qui réduit le taux de décaissement des projets et fragilise sérieusement leur planification.
- L'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité notamment les cadres et la vétusté de la logistique parc auto-moto à tous les niveaux d'encadrement ;
- La période d'adoption du collectif budgétaire qui ne facilite pas la bonne exécution des tâches planifiées ;
- Le faible financement du renforcement des capacités des agents (formations, mise à niveau, recyclage, ...) ;
- La lourdeur des procédures de passation de marchés et l'inadéquation avec le rythme des libérations de crédits ;
- L'insuffisance du budget alloué à l'évaluation des productions agricoles (EPER et Horticulture).

### ➤ **Approche de solutions**

- Prévoir des lignes budgétaires dans chacun des programmes en vue de soutenir les activités de l'EPER ;
- Renforcer significativement les ressources humaines et la logistique à tous les niveaux ;
- Procéder à une évaluation des performances des Entreprises et Renforcer leurs capacités organisationnelles et techniques ;
- Libérer plus de 50% du crédit entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> trimestre de l'année ;
- Accorder la priorité et affecter les crédits libérés aux activités qui offrent plus de chance d'aboutir à des livrables (éviter la dispersion dans l'affectation des crédits libérés) ;
- Poursuivre le Renforcement de la DEP dans son rôle de coordination du dispositif de suivi évaluation ;
- Améliorer le dialogue avec les partenaires non étatiques (Collectivités territoriales, organisations professionnelles, les secteurs privés, ONG, institutions internationales, GIE, etc.) pour maîtriser leur contribution aux financements ;
- Institutionnaliser les missions de programmation et de suivi et évaluation des activités au niveau des régions.

## **PARTIE B : RÉSULTATS DU SOUS-SECTEUR**

Ce chapitre présente l'ensemble des réalisations du sous-secteur en prenant en compte les réalisations des partenaires opérationnels du ministère ainsi que celles des programmes du ministère.

Les réalisations enregistrées des partenaires (acteurs hors budget) sont présentées dans le tableau ci-dessous par rubrique. Ceci ne représente qu'une partie des

investissements des acteurs non étatiques (A.N.E) du fait des difficultés d'accès aux données.

Rubrique		Réalisation physique	Taux de réalisation physique moyen	Réalisation financière	Taux de réalisation financière
P1	Renforcement des capacités (nbre atelier ou site de formation)	5 649	94%	191 650 285	95%
	Renforcement des capacités (producteurs)	32 057		319 269 465	
	Appui social	21 245		2 215 343 723	
P2	Acquisition (semence en kg)	1 182 481,1		764 693 866	
	Renforcement des capacités (producteurs)	26 645		44 824 709	
P3	Travaux divers	20 170		5 361 619 838	
<b>TOTAL</b>				<b>8 897 401 885</b>	

Les différentes réalisations physiques des ANE ont été regroupées en six types notamment le renforcement des capacités en termes de sites et ateliers, le renforcement des capacités en termes de producteurs formés. Les appuis sociaux se résument à la distribution des semences aux vulnérables. Quant à la production, elle est exprimée en kg de semence produit mais aussi plusieurs activités relevant du programme 2 (Sur la production) ont été répertoriés. Des formations spécifiques sur les cultures pluviales et irriguées ont été aussi relevées. Enfin une section concerne tous les travaux en termes de site ou hectares aménagés.

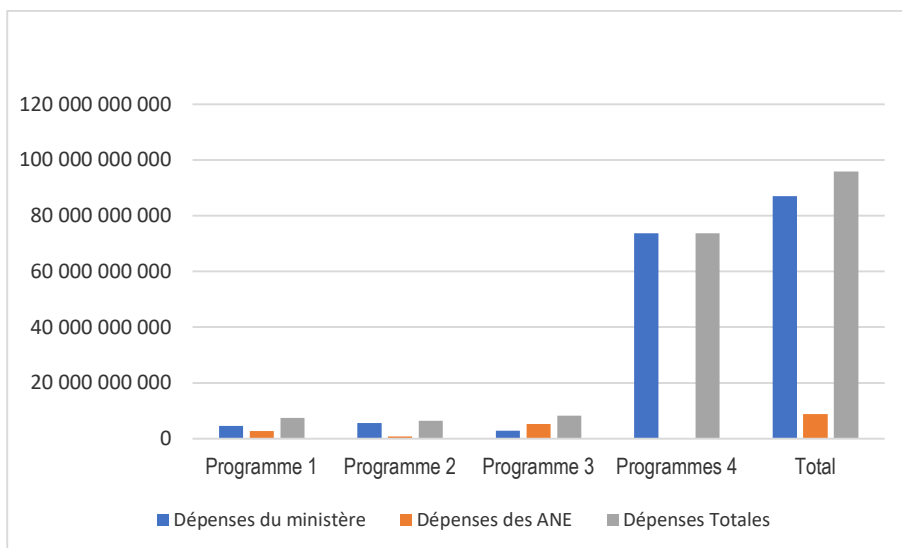
Ainsi on note une réalisation physique moyenne de 94%. Les réalisations financières des A.N.E se chiffrent à près de 9 milliards de F CFA.

**Tableau 16** : Financement global du secteur

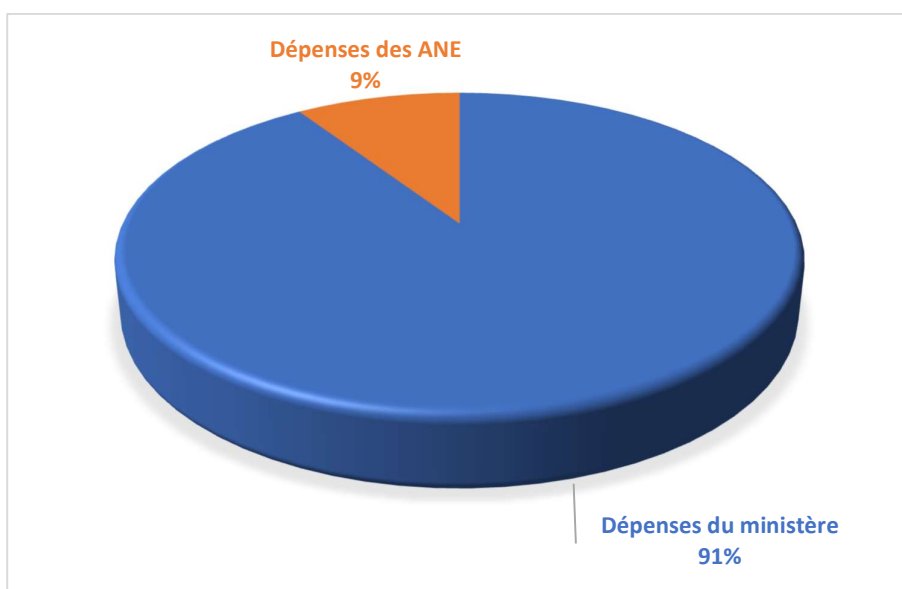
Nom du Programme	Dépenses du ministère	Dépenses des ANE	Dépenses Totales
Programme 1	4 693 482 339	2 726 263 473	<b>7 419 745 812</b>
Programme 2	5 679 629 173	809 518 575	<b>6 489 147 748</b>
Programme 3	2 916 006 072	5 361 619 838	<b>8 277 625 910</b>
Programmes 4	73 672 047 865		<b>73 672 047 865</b>
<b>Total</b>	<b>86 961 165 449</b>	<b>8 897 401 885</b>	<b>95 858 567 334</b>

Les dépenses totales dans le sous-secteur s'élèvent à **95 858 567 334 FCFA** dont **8 897 401 885 FCFA** réalisés par les ANE.

La contribution financière globale des ANE est de 9,28% du montant total dépensé dans le sous-secteur.



**Figure 1 :** Contribution des ANE et du Ministère au financement des programmes



**Figure 2:** Répartition du financement du sous-secteur par catégorie d'acteurs

## B2.4. Effets/impacts du sous-secteur par programme

**Tableau 17 :** Résultats globaux du sous-secteur par programme

Programme	Objectifs	Indicateurs d'effet	Référence		ANNEE 2022	Observations
			Année	Valeur	Réalisation	
Programme 1	Assurer la coordination, le pilotage stratégique et le renforcement des capacités du ministère et des autres acteurs	Taux d'exécution des marchés publics	2021	55%	90%	Le taux d'exécution des marchés publics sur ressources propres est de 90 %.
		Nombre d'enquêtes réalisées	2021	2	2	Deux enquêtes ont été prévus EPR, Horticole
		Ratios d'encadrement	2021	1/900	1/900	Le Ratio d'encadrement : Le ratio disponible est de 1/900.
		Nombre d'agents formés toute thématique	2021	2252	1296	Le nombre d'agents formés est de 1296 sur une prévision de 1277 agents soit un taux de 101,49 %.



Programme	Objectifs	Indicateurs d'effet	Référence		ANNEE 2022	Observations
			Année	Valeur	Réalisation	
Programme 2	Contribuer à l'accroissement et la valorisation des productions agricoles ainsi que la résilience des populations face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles	Pourcentage des maisons du paysan opérationnelles	2021	14,34%	15,84%	Au total 42 maisons du paysan sont complètes et fonctionnelles en 2022
		Productions céréalières pluviales en tonne	2021	3 921 533	5 923 162	On constate une augmentation de 69,34% par rapport à la production de 2021 et de 12,26% par rapport à la moyenne des (5) dernières années
		Productions des cultures horticoles en équivalent céréalier (Tonne)	2021	1 045 499	1 147 645	La production brute s'élève à 6 120 372,66 tonnes
		Taux de couverture des superficies infestées	2021	81%	87,77%	153 167 ha déclarés infestés en 2022, 134 438 ha ont été traités
		Superficie prospectée Criquet pèlerin (ha)	2021	124 792	40 270	Mauvaise répartition de la pluviométrie dans les biotopes du Criquet pèlerin ; Accès limité de certaines zones écologiques du Criquet, la non disponibilité de l'escorte à temps.
Programme 3		Superficies cumulées aménagées et décréue (ha)	2021	84,40%	80,9%	Il y a une régression de 3,5%
Programme 4	Contribuer au développement des cultures pluviales et irriguées afin d'augmenter la production	Taux d'accroissement des productions pluviales	2021	-37%	69,18 %	C'est l'ensemble des ressources extérieures et le PVCI, PSCA et PAMP
		Taux d'accroissement productions irrigués en équivalent céréalier		18,06 %	- 2,27 %	

## **B4. Synthèse des difficultés, conclusions et recommandations**

### **B4.1. Principales difficultés rencontrées et leçons apprises**

#### **➤ Principales difficultés rencontrées**

- Les difficultés de collecte des données des réalisations des activités des acteurs non étatiques (ANE) ;
- La lourdeur des procédures de passation de marchés et inadéquation avec le rythme de libération des crédits ;
- Les montants et la période de libération des crédits en inadéquation avec les calendriers agricoles.
- Les faibles capacités et compétences des entreprises nationales à réaliser les infrastructures entraînant des retards dans la mise en œuvre des projets.

#### **➤ Leçons apprises**

Au terme de l'exécution du PAP 2022, il est apparu nécessaire de :

- Maîtriser les interventions des acteurs Non Etatiques (ANE) pour une bonne capitalisation en institutionnalisant les missions de collecte des données sur l'ensemble du territoire ;
- Accélérer l'opérationnalisation du dispositif de suivi évaluation ;
- Avoir une culture de programmation, d'analyse et d'évaluation plus participative prenant en compte les niveaux déconcentrés et les ANE ;
- Internaliser les réformes des finances publiques par les différents acteurs ;
- Désagréger les données relatives au genre et à la nutrition dès la programmation ;
- Continuer à impliquer les ANE dans le processus de la RAC au vu des financements importants qu'ils génèrent.
- Saisir les informations financières des investissements sur fonds extérieurs en prenant en compte les prévisions des PTBA des projets et programmes.

### **B4.2. Conclusion & recommandations**

Même si des résultats forts appréciables ont été obtenus en 2022, des mesures doivent être prises pour affecter et libérer des ressources conséquentes sur le budget national.

#### **➤ Recommandations**

##### ***A l'endroit du Cabinet du Premier Ministre***

- Harmoniser les contenus des rapports et la périodicité de leur production ;

### ***A l'endroit du Ministère du Plan***

- Mettre en adéquation les inscriptions du PIE avec les PTBA des projets et programmes.

### ***A l'endroit du Ministère des Finances***

- Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités sur les réformes des finances publiques ;
- Faire appliquer la réforme à tous les niveaux ;
- Allouer des ressources conséquentes au MAG en adéquation avec les priorités retenues dans les programmes du plan stratégique du gouvernement ;
- Mettre à disposition l'exécution budgétaire de l'année N-1 à temps au MAG.

### ***A l'endroit des ANE***

- La systématisation de la transmission des informations sur les réalisations et les programmations des activités des acteurs non étatiques (ANE) qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs du MAG.

### ***A l'endroit des PTF***

- Faciliter l'accès aux informations sur les activités des ANE ;

**Annexe : Exécution financière des projets et programmes sous tutelle au 31/12/2022**

Projets et Programmes	LFR 2022	Réalisé	PTBA	Taux de réalisation LF	Taux de réalisation PTBA
Projet Pôles Ruraux (PPR)	15 081 000 000	13 392 819 483	18 843 053 278	88,81%	71,08%
Programme Régional de Développement des Chaines de Valeur du Riz (RRVCDP)	3 185 297 385	1 314 861 562	3 249 436 505	41,28%	40,46%
Projet d'Appui au Développement Agricole de l'Irhazer, du Tamesna et de l'Air (PADA/ITA)	3 054 702 792	1 931 266 882	2 682 211 947	63,22%	72%
Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF/Maradi-Tahoua-Zinder)	5 349 228 054	8 407 811 376	9 456 500 990	157,18%	88,91%
Projet de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF/Diffa)	2 237 594 745	2 025 214 887	2 959 256 346	90,51%	68,44%
Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l'insécurité alimentaire (PRECIS)	20 669 582 613	3 985 182 614	7 213 780 602	19,28%	55,24%
Projet d'Appui à la Relance de l'Initiative Irrigation au Sahel (PARIIS)	8 852 281 299	3 506 934 377	4 783 851 000	39,62%	73,31%
Projet d'appui à l'Agriculture Sensible au risque Climatique (PASEC)	6 739 937 313	10 006 396 834	12 276 810 481	148,46%	81,51%
Projet d'Intensification de la Production Agricole pour la Sécurité Alimentaire (PIPA/SA)	259 053 572	85 808 481	930 879 120	33,12%	9,22%
Projet d'Accès aux Marchés et d'Infrastructures Rurales dans la région de Tahoua (PAMIRTA)	7 550 000 000	2 565 281 236	5 770 245 117	33,98%	44,46%

Projets et Programmes	LFR 2022	Réalisé	PTBA	Taux de réalisation LF	Taux de réalisation PTBA
Projet de Renforcement de la Résilience pour l'Agriculture face au Changement Climatique (PRRACC)	6 497 756 920	349 391 893	1 614 553 533	5,38%	21,64%
Fortification de Produits Alimentaires Transformés de consommation courante au Niger (FOPAT)	500 000 000	482 707 955	500 000 000	96,54%	96,54%
Projet d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI 2)	1 574 019 000	625 295 963	1 653 699 691	39,73%	37,81%
Programme de Renforcement de la Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP)	3 279 785 000	340 029 918	1 214 610 000	10,37%	27,99%
Programme Petite Irrigation et Sécurité Alimentaire (PISA 2)	3 948 861 140	1 280 755 767	5 947 460 262	32,43%	21,53%
Projet d'Appui à l'Elaboration d'une Stratégie et d'un Plan d'Actions pour l'Emploi des Jeunes dans le Secteur Agricole et Agro Industriel (PAJEA)		27 424 905	47 800 000		57,37%
<b>Total</b>	<b>88 779 099 833</b>	<b>50 327 184 133</b>	<b>79 144 148 872</b>	<b>56,69%</b>	<b>63,59%</b>